



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 8 - MARS 2015

SOMMAIRE

ARS DT 72

Arrêté N °2015072-0002 - Actualisation du projet régional de santé des Pays de la Loire 1

PREFECTURE 72

DRLP

Arrêté N °2015065-0004 - Arrêté modificatif de l'arrêté du 29 janvier 2015 instituant les commissions de propagande 5

ARRETE ARS/PDL/DG/DRUP/2015/027

Portant actualisation du projet régional de santé des Pays de la Loire

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1434-1 à L. 1434-17 et R. 1434-1 à R. 1434-8 ;

Vu le décret du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile COURREGES, en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'agence régionale de santé Pays de la Loire en date du 5 octobre 2010 relatif à la définition des territoires de santé ;

Vu l'avis de consultation sur l'actualisation du projet régional de santé des Pays de la Loire publié le 23 décembre 2014 au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire ;

Vu les courriers de saisine adressés le 23 décembre 2014 au préfet de région, au président du conseil régional et aux cinq présidents des conseils généraux de la région Pays de la Loire en vue de recueillir leurs avis conformément à l'art. L.1434-3 du code de la santé publique ;

Vu l'avis en date du 23 février 2015 rendu par la conférence régionale de santé et de l'autonomie des Pays de la Loire prenant acte des modifications apportées au projet régional de santé des Pays de la Loire ;



Vu l'avis en date du 11 février 2015 du conseil général du Maine et Loire sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du projet régional de santé des Pays de la Loire,

Vu l'avis en date du 27 février 2015 du conseil général de la Vendée sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du projet Régional de santé des Pays de la Loire,

Vu l'avis en date du 25 février 2015 du conseil général de la Mayenne sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du projet régional de santé des Pays de la Loire,

Vu l'avis en date du 24 février 2015 du conseil général de Loire-Atlantique sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du projet régional de santé des Pays de la Loire.

Arrête :

Article 1^{er}

Le projet régional de santé des Pays de la Loire actualisé est arrêté tel qu'il figure sur le site de l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

Il est composé :

1° Des orientations stratégiques de la région Pays de la Loire ;

2° Des schémas régionaux de mise en œuvre des orientations stratégiques :

- a) Le schéma régional de prévention ;
- b) Le schéma régional d'organisation des soins ;
- c) Le schéma régional d'organisation médico-sociale ;



3° Des programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas :

a) Les programmes territoriaux de santé

- le programme territorial de la Loire-Atlantique
- le programme territorial du Maine-et-Loire
- le programme territorial de la Mayenne
- le programme territorial de la Sarthe
- le programme territorial de la Vendée

b) Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins ;

c) Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;

d) Le programme régional des systèmes d'informations partagés et de télémédecine ;

e) Le programme régional de gestion du risque ;

Article 2

Le projet régional de santé actualisé peut être consulté sur le site internet de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à l'adresse suivante : <http://ars.paysdelaloire.sante.fr>

Il peut également être consulté :

a) Au siège de l'agence régionale de santé Pays de la Loire - 17 boulevard Gaston Doumergue à Nantes;

b) Ainsi que dans ses délégations territoriales :

- délégation territoriale de la Loire-Atlantique – 17 boulevard Gaston Doumergue à Nantes
- délégation territoriale du Maine-et-Loire – Cité administrative 26ter rue de Brissac à Angers
- délégation territoriale de Mayenne – 2 boulevard Murat à Laval
- délégation territoriale de la Sarthe – 19 boulevard Paixhans au Mans
- délégation territoriale de la Vendée – 185 boulevard Leclerc à la Roche sur Yon

Article 3

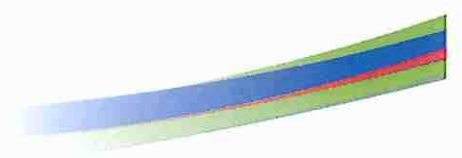
La directrice générale de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et des préfectures des départements de la région Pays de la Loire.

NANTES, le 13 mars 2015

La directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire,



Cécile COURREGES





LA PRÉFÈTE

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

*Bureau de la Réglementation
Générale et des Elections*

ARRÊTE N° 2015065-0004 DU 6 MARS 2015

OBJET : *Elections départementales des 22 et 29 mars 2015
Institution des commissions de propagande
Arrêté modificatif*

LA PRÉFÈTE DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur ;
Officier de l'Ordre National du Mérite.

- VU le Code Electoral et notamment ses articles L 212, R 31 et R 32,
- VU le décret n° 2014-234 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Sarthe ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2014 portant délégation de signature de Mme Marie-Paule FOURNIER, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe,
- VU l'ordonnance du 28 janvier 2015 de Mme le Premier Président de la Cour d'Appel d'Angers ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015029-0001 du 29 janvier 2015 instituant les commissions de propagande,
- Considérant le remplacement de Mme Ghislaine BARBIER secrétaire de commission de propagande du canton de Bonnetable, empêchée,

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'annexe au présent arrêté est modifiée pour le canton de Bonnetable ainsi qu'il suit : Madame Manuela GOUET est désignée secrétaire de commission de propagande du canton de Bonnetable, en remplacement de Madame BARBIER, empêchée.

ARTICLE 2 : Les autres mentions de l'arrêté du 29 janvier 2015 restent inchangées.

ARTICLE 3 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de La Sarthe, mesdames et messieurs les membres des commissions de propagandes, mesdames et messieurs les maires des communes chefs-lieux du département, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission et publié au Recueil des actes administratifs.

La Préfète,

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Marie-Paule FOURNIER